

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 27 Juin 2013

DGS/JCL/CA

Compte rendu

--- oOo ---

Date de convocation : le 21 Juin 2013

Nombre de Conseillers en exercice : **39**

L'An deux mille treize, le vingt sept du mois de Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de MARCQ-EN-BAROEUL s'est réuni à l'Hôtel de Ville en sa séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Bernard GERARD, Député-Maire.**

Etaient présents : Jean-Paul HOFMANN, Annette DARNEL, Didier ELLART, Joëlle LONGUEVAL, Catherine JONCQUEZ, Patrick DOURIEZ, Denis TONNEL, Alain CHASTAN, Sophie ROCHER, Noël DUPARQUE, Andrée LAMOTTE, Emile ROUZE, Alain MONCHECOURT, Fanny DUPONT, Christine MASSY, Gisèle DUPUREUR, Marie-Pascale POLLET, Pascale MARTIN, Françoise EULRY-HENNEBELLE, Françoise GOUBE, François ROCHET, Jean-Louis MUNCH, Patrice ADJIBI, Jean-Pierre LAVA, Françoise MALBRANQUE,

Philippe HARQUET, Balbina MONTEIRO, Marc DELEURY, André BOUTRY.

Etaient excusés :

Christian LOISON ayant donné pouvoir à Fanny DUPONT

Pierre VERLEY ayant donné pouvoir à Alain CHASTAN

Caroline DUQUESNE-BECKELINCK ayant donné pouvoir à Bernard GERARD

Luigi CICERO ayant donné pouvoir à Denis TONNEL

René HODEN ayant donné pouvoir à Françoise EULRY-HENNEBELLE

Marc-Antoine MARCON ayant donné pouvoir à Sophie ROCHER

Eve-Marie BATAVOINE ayant donné pouvoir à Marie-Pascale POLLET

Pascale HUBERT ayant donné pouvoir à André BOUTRY

Martine ROUSSEL-VANHEE ayant donné pouvoir à Balbina MONTEIRO

--- oOo ---

Assistaient à la réunion : Didier JACQUELINE, José BLANCHARD, Jean-Maurice DE RUYTER, Jean-Bernard HUYGHE, Peggy DEPRez, Dorothée FONTAINE, Sylvie LAMBERT, Jean-Claude LECLERCQ, Christine MAHMOUDI, Pascal MARTIN, Edith MASSE, André NONCLERCQ, Bruno REYDET, Laurence VEDRENNE, Loïc CATHELAIN.
Marie CANTINEAU

PREMIERE PARTIE

Monsieur le Député-Maire procède à l'**appel des membres du Conseil Municipal** et constate que le **quorum** est atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Il propose de désigner Denis TONNEL, en l'absence de Pierre VERLEY et de Marc-Antoine MARCON, comme **Secrétaire de Séance**.

Il soumet ensuite à l'approbation du Conseil Municipal, le **Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal du Jeudi 11 Avril 2013** et celui-ci est adopté à l'unanimité.

➤Intervention de Balbina MONTEIRO

«Je tiens à faire une observation, non sur le compte-rendu, mais sur les commentaires que ce Conseil Municipal a suscité dans la Voix du Nord. Comme la politique et le bien-être des Marcquois ne se règlent pas par voie de presse, nous n'avons pas voulu répondre à l'article paru dans ce journal, le 15 Avril 2013, où les socialistes interprétaient de façon erronée notre vote à propos des boxes à l'Hippodrome. Contrairement à ce qui avait été affirmé dans ce journal, Martine ROUSSEL et moi-même, ne nous sommes pas abstenues mais avons voté contre la délibération N° 37 comme en fait foi ce compte rendu. Dont acte...»

---oOo---

Monsieur le Député-Maire présente les **Décisions Municipales** tout en précisant que si elles n'appellent pas de vote, elles peuvent toujours susciter quelques explications complémentaires.

Les décisions municipales concernent le plus souvent des conventions passées pour le fonctionnement de la Mairie au quotidien et sont prises en vertu de la délibération du 16 Mars 2008 reçue en Préfecture le 25 mars 2008, confiant au Maire, par délégation, les compétences prévues aux Articles L 2122-21 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elles n'engagent pas de dépenses particulièrement importantes et s'inscrivent dans des politiques déjà décidées.

DÉCISIONS MUNICIPALES

AFFAIRES JURIDIQUES

Le 25 Avril 2013 : décision d'ester en justice suite au recours en référé présenté par Maître Maxime MOULIN, Avocat, pour le compte de l'Association Synthèse Nationale, dont le siège est à PARIS, 116 Rue de Charenton, à l'égard de la décision de refus de mettre à disposition de celle-ci une salle municipale.

(2013_04_N°0012_DEC)

Le 14 Mai 2013 : acceptation du versement d'une indemnité d'assurances d'un montant de 2 244,37 euros correspondant au sinistre survenu le 21 mai 2012 (Portail de l'Hippodrome côté Boulevard Clemenceau). (2013_05_N°0013_DEC)

Le 14 Mai 2013 : acceptation du versement d'une indemnité d'assurances d'un montant de 1 762,59 euros correspondant au sinistre survenu le 17 décembre 2012 (Eclairage Public rue du Lazaro). (2013_05_N°0014_DEC)

Le 21 Mai 2013 : Parc du Petit Prince : conclusion d'un marché de travaux en vue de l'aménagement d'un terrain de football synthétique pour un montant de 344 403,96 euros TTC, attribué à la Société ISS ESPACES VERTS, dont le siège est à WASQUEHAL, 28 Rue du Triez. (2013_05_N°0015_DEC)

PARTENARIAT ECONOMIQUE

Le 4 Avril 2013 : Salon des Commerçants et Artisans à l'Hippodrome Serge CHARLES de Marcq-en-Baroeul : tarification de la location de surfaces de stands. (2013_04_n°0011)

ENSEIGNEMENT

Le 4 Juin 2013 : Restauration scolaire : tarification pour l'année scolaire 2013/2014. (2013_06_n00016)

Le 4 Juin 2013 : Garderie scolaire : tarification pour l'année scolaire 2013/2014. (2013_06_n°0017)

Le 4 Juin 2013 : Restauration des enseignants : tarification du prix d'un repas adulte suite à la modification du taux de la prestation repas décidée et versée par l'Inspection Académique. (2013_06_n°0018)

Le 4 Juin 2013 : Etudes Surveillées : tarification pour l'année scolaire 2013/2014. (2013_06_n°0019)

RESSOURCES HUMAINES

Le 20 Mars 2013 : conclusion d'une convention avec un médecin spécialiste ou compétent qualifié en pédiatrie chargé d'intervenir auprès de la crèche collective «l'Îlot Câlin» à raison de 6 heures mensuelles contre une rémunération brute horaire de 38,80 euros.

AFFAIRES CULTURELLES - ANIMATION

Le 8 Avril 2013 : Nouvelle tarification billetterie Service des Affaires Culturelles à compter du 1^{er} septembre 2013. (2013_04_N°0010 DEC)

Le 29 Mai 2013 : Ateliers de tango : modification des tarifs d'inscription (2013_06_n°0020_DEC)

L'ensemble de ces Décisions Municipales est transmis à la Préfecture du Nord

➤ **Intervention de Balbina MONTEIRO** concernant la **décision municipale à propos du recours en référé de l'Association «Synthèse Nationale».**

«Sur la première des affaires juridiques qui concerne l'Association «Synthèse Nationale», trois remarques s'imposent de notre part :

- *D'abord, nous vivons actuellement dans un contexte particulièrement malsain où certains n'hésitent pas à utiliser politiquement la crise et son cortège de difficultés. Ce contexte est exploité en France par l'extrême-droite qui s'organise à l'échelle européenne comme en témoignait largement le programme de la journée prévue en Avril à Marcq par cette Association.*
- *Deuxième point : ce que nous voulons affirmer ici avec force, c'est que nous refusons -parce qu'il n'a aucune raison d'être- l'amalgame entre extrême-droite et Parti Communiste, refus auquel se joignent tous ceux qui refusent, comme dans les années 30, ces dérives dangereuses.*
- *Enfin, il serait temps que l'on se rappelle, dans cette période où l'oubli de l'Histoire est effarant, que le Parti Communiste Français n'a pas à rougir dans son combat contre le fascisme, contrairement à ceux qui ont soutenu la «révolution nationale» de Pétain, et encore moins de son rôle dans la victoire de la liberté, la conquête de grandes avancées sociales dont les Français peuvent – peut-être plus pour longtemps - se prévaloir.»*

➤ **Intervention de Balbina MONTEIRO** sur la **décision municipale à propos de la tarification de la restauration et des garderies scolaires**

«L'augmentation que vous avez prévue dans le domaine de la restauration scolaire et des garderies, sur laquelle Martine ROUSSEL est intervenue en commission, me conduit à insister sur le fait que ce sont à présent les familles aux revenus moyens et qui, par la force des choses, deviennent assujetties à l'impôt, qui vont subir de plein fouet cette augmentation de 6% de la restauration scolaire.

Je note, par ailleurs, que la différence des tarifs pour les garderies entre les familles les plus modestes et celles qui sont les plus aisées, ne porte que sur 20 centimes d'euros. Quand on sait que Marcq-en-Baroeul fait partie des Villes championnes en matière de gros patrimoines, cela fait doucement sourire d'avoir fixé à 1220 euros d'IRBS le montant à partir duquel on est dans la tranche la plus riche ! Pourquoi pas d'autres tranches supérieures ?

Et pourquoi ne pas revenir au tarif dégressif antérieurement utilisé pour les familles à plusieurs enfants fréquentant ces structures ? Cette disposition pourrait aussi s'appliquer aux centres de loisirs.

C'est cela que j'appelle le Service Public qu'une Municipalité devrait mettre en place au service de tous. »

➤ **Intervention de Joëlle LONGUEVAL :** *«Je ne sais pas comment vous avez pu calculer une augmentation de 6% puisqu'il n'y a tout au plus, qu'une augmentation de 3%. Sans doute s'agit-il là d'une erreur de calcul de votre part. Nous sommes en-dessous du coût des villes avoisinantes. Je rappelle également que l'augmentation n'intervient que sur la partie denrées cela fait deux années que nous subissons l'augmentation du prestataire, ce qui nécessitait de répercuter l'augmentation de ces denrées cette année».*

Monsieur le Député-Maire estime que l'augmentation reste modeste et que nous restons très en-dessous des coûts de revient des repas pour ne citer que ce seul exemple. Il rappelle que les tarifs n'avaient pas augmenté depuis plusieurs années, ce qui a nécessité ce très léger ajustement.

--- oOo ---

DEUXIEME PARTIE

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Monsieur le Député-Maire donne la parole à **Jean-Paul HOFMANN**, Premier Adjoint au Maire, chargé des Finances, du Contrôle de Gestion, de la Prospective et des Nouvelles Technologies, pour la **présentation du Compte Administratif 2012**.

«L'ordre du jour de ce Conseil Municipal comporte plusieurs délibérations à caractère financier relatives à l'exercice budgétaire de 2012.

En effet, il convient de valider d'une part les Comptes de Gestion du Trésorier Principal et, d'autre part, de ratifier les comptes de la commune repris dans le Compte Administratif en affectant ensuite le résultat comptable.

Comme tous les ans, le Compte Administratif retrace l'activité municipale dans le budget principal, lequel est complété par le budget du Cinéma et le budget Hippodrome qui a remplacé le budget locaux aménagés. Je vous rappelle que désormais ce budget n'enregistre que des mouvements liés à l'exploitation de l'Hippodrome, et qu'à terme, le patrimoine immobilier qu'il constitue y sera comptabilisé.

On notera également que le Compte Administratif 2012 est donc le constat comptable de la gestion du dernier exercice auquel s'ajoute le cumul des exercices antérieurs.

Vous voudrez donc à la fin de cette présentation, vous prononcez d'une part sur la gestion de Monsieur le Trésorier et d'autre part sur celle de l'ordonnateur, Monsieur le Député-Maire, qui se retirera comme d'habitude au moment du vote. »

Marcq-en-Barœul
un art de vivre

LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS 2007-2012

LA DYNAMIQUE DU FONCTIONNEMENT – LES RECETTES

En milliers d'euros	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2012/2011	2012/2007
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	42 523	40 337	41 625	43 493	44 048	46 069	4,58 %	8,33 %
Impôts et taxes	30 472	30 464	30 434	33 060	33 965	33 946	-0,05 %	11,40 %
Dotations, participations	6 572	6 953	6 975	7 299	7 174	7 251	1,07 %	10,33 %
dont DGF	4 337	4 401	4 699	4 730	4 688	4 664	-0,51 %	7,53 %
Produits des services et du domaine	2 552	2 185	2 215	2 341	2 273	2 588	13,85 %	1,41 %
						<i>pour 2013 : notifié 4,6 M€</i>		
Autres recettes	2 927	735	2 001	793	636	2 284	nc	nc

*vente d'actifs en 2012 : plus values de 1,6 M€ (dont 1,4 M€ pour CARIANE)
dont prise en compte des avantages en nature aux associations pour 182 500€*

«Ce Compte Administratif étant le dernier de ce mandat, pour cette présentation, je souhaite revenir dans un premier temps, sur ce qu'ont représenté les grandes masses budgétaires année par année sur la période 2007-2012, car la situation financière à la fin de l'exercice 2012, est bien entendu le résultat de l'année écoulée, mais également celui du cumul des années antérieures. C'est pourquoi, il m'est apparu intéressant de reprendre les chiffres principaux sur 6 années de mandat pour expliquer et justifier les résultats de la commune. Je commencerai d'abord par les recettes de fonctionnement, qui sont passées sur la période 2007-2012 de 42,5 M€ à 46 M€, soit une augmentation globale de 8,33 %. Il faut cependant relativiser ces 46 M€ réalisés en 2012, car les plus-values réalisées sur cessions de biens immobiliers sont comptabilisées pour 1,6 M€. On citera principalement la vente du site CARIANE pour 1,4 M€.

Le chapitre impôts et taxes passe de 30,4 M€ en 2007 à 33,9 M€ en 2012; le détail vous sera présenté dans la diapositive suivante.

On notera ensuite que chapitre «Dotations et Participations» passe de 6,5 M€ en 2007 à 7.2 M€ en 2012 (soit + 10,33 %), malgré une Dotation Globale de Fonctionnement qui évolue moins vite sur la même période, c'est-à-dire de 7,53%. Ceci se confirme également pour 2013 car l'Etat vient de notifier à la commune un montant de DGF de 4,6 M€ soit une progression neutre, avant la baisse sévère annoncée dans la loi de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017.

Pour les recettes liées aux produits des services et du domaine, elles augmentent de 1,41 % sur la période considérée. Il faut également nuancer car en 2012, il est comptabilisé pour la 1ère fois dans le budget, une partie des salaires considérés comme avantages en nature aux associations et ce pour 182 500 €.

En ce qui concerne les autres recettes, elles évoluent en fonction des différentes cessions d'immobilisations ou ventes d'actifs auxquelles s'ajoutent les atténuations de charges et les revenus des immeubles.

Le constat que nous pouvons tirer de ce tableau : En dehors des impôts et taxes et de certaines dotations qui progressent sur la période, les produits des services et domaine n'évoluent pas, traduction de la stabilité globale des tarifs municipaux.

LE CHAMP DES RESSOURCES FISCALES 2007-2012

En milliers d'euros	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2012/2007
RESSOURCES FISCALES	30 472	30 464	30 434	33 060	33 965	33 946	11,40%
Contributions directes	18 829	19 291	19 891	20 900	21 749	22 131	+17,53%
Reversements de fiscalité	8 429	8 433	8 417	8 447	8 457	8 462	
dont Attribution compensation	7 907	7 911	7 907	7 907	7 907	7 907	8,4 M€
dont dotation de solidarité	522	522	510	540	550	555	
Autres recettes	3 214	2 740	2 126	3 713	3 759	3 353	4,32 %

**dont taxe sur l'électricité et droits de mutations : + 3,12% de 2007 à 2012
mais droits de mutation en baisse : - 310 000 € entre 2011 et 2012**

«La présentation générale des recettes étant faite, je vous propose d'examiner de plus près l'évolution des ressources fiscales qui entre 2007 et 2012, passent de 30,4M € à 33.9 M€, soit 11,40%.

On remarque ainsi :

- Les contributions directes, composées de la taxe d'habitation, des fonciers bâtis et non-bâtis, à hauteur de 18,8 M€ en 2007 atteignent 22,1 M€ en 2012, soit environ + 17,53%. Y sont également comptabilisés les rôles supplémentaires. A ce propos, la diapositive suivante nous présentera l'évolution des bases de ces impôts et les taux de fiscalité appliqués sur cette période.

- Les reversements de fiscalité correspondent aux allocations servies par LMCU au titre de l'ancienne taxe professionnelle. Globalement, elles n'évoluent pas sur la période et sont de 8,4 M€.

Les autres recettes dont celle sur l'électricité et les droits de mutation, passent de 3,2 M€ à 3.3 M€, soit une augmentation de près de 4,32 % tout en ayant connu une baisse significative en 2008 et 2009. Entre 2011 et 2012, à l'intérieur de ce chapitre, on notera une augmentation de 2,73% de la taxe sur l'électricité et une baisse significative de 11,72% (soit environ 310 000 €) des droits de mutation, liée aux soubresauts actuels du marché immobilier.»

LE LEVIER FISCAL 2007-2012

En milliers d'euros	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2012/2007
<i>ensemble des valeurs locatives</i>							
BASES X TAUX = PRODUIT							
Taxe habitation	42 021 29.19 % 12 266	43 595 29.19 % 12 725	45 009 29.19 % 13 138	45 524 29.77 % 13 552	47 803 29.77 % 14 230	49 038 29.47 % 14 452	16,69 % 17,82 %
Taxe foncier bâti	41 438 15.10 % 6 257	42 315 15.10 % 6 389	43 731 15.10 % 6 603	44 802 15.40 % 6 899	46 591 15.40 % 7 175	47 923 15,25 % 7 308	15,65 % 16,79 %
Taxe foncier non bâti	169 20.61 % 35	177 20.61 % 36	207 20.61 % 42	201 21.02 % 42	209 21.02 % 44	213 20,81 % 44	26,03 % 25,71 %
TOTAL	18 558	19 150	19 783	20 493	21 449	21 804	17,49 %
Inflation 2007 à 2012 = 9,7% - Augmentation des taux : TH = + 0,96% et TF = + 0,99 %							

«Pour mieux appréhender la notion de contributions directes, il convient d'examiner les bases fiscales de la commune, le taux communal appliqué à chaque taxe, et enfin le produit obtenu correspondant à chaque taxe locale.

Je vous rappelle que les bases fiscales représentent l'ensemble des valeurs locatives des immeubles présents sur le territoire communal, soumises au taux de fiscalité voté par le Conseil municipal lors de la présentation du budget primitif.

On peut remarquer que les bases de la taxe d'habitation passent de 42 M€ en 2007 à 49 M€ en 2012, (soit +16,69 %) et celles du foncier bâti de 41,4 M€ à 47,9 M€ soit + 15,65 %.

Le foncier non bâti (composé surtout par les terres agricoles) est peu important pour notre commune, donc peu productif en termes de produit d'impôt.

Par ailleurs, les taux de fiscalité sont restés inchangés jusqu'en 2009, puis en augmentation de 2% en 2010, et en baisse pour 2012 de 1%, baisse reconduite en 2013.

L'augmentation entre 2011 et 2012 est donc due exclusivement à l'augmentation de l'assiette des bases et à leur revalorisation décidée en loi de finances par l'Etat, car si on compare l'inflation de 2007 à 2012 qui est de 9,7%, à contrario la commune n'a augmenté ses taux que de 0,96% sur la même période.»

Marcq-en-Barœul
un air de vivre

LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS 2007-2012

LA DYNAMIQUE DU FONCTIONNEMENT – LES DEPENSES

En milliers d'euros	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2012/2011	2012/2007
DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT	33 832	34 175	34 479	34 734	33 838	34 887	3,10 %	3,11 %
Charges à caractère général	7 450	7 887	8 258	8 267	7 567	8 111	7,18 %	8,87 %
Charges de personnel	21 497	21 393	21 767	22 240	22 250	22 782	2,39 %	5,97 %
Autres charges de gestion courante	3 814	3 829	3 782	3 583	3 434	3 291	-4,16 %	-13,71 %
dont subventions versées	2 454	2 528	2 609	2 162	2 216	2 416	9,02 %	- 1,55 %
Intérêts de la dette	922	646	528	426	365	306	-16,16 %	- 67,00 %
Autres dépenses	149	420	144	218	222	397	nc	nc
rattachement des charges en 2012 : 474 715 €							- 616 00 €	

«Comme nous l'avons fait pour les recettes, voici l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de 2007 à 2012.

Elles sont passées de 33,8 M€ en 2007 à 34,8 M€ en 2012 soit une croissance de + 3,11 % sur 6 ans, pour une inflation, rappelons-le de 9,7%. Nous constatons ainsi les conséquences positives de l'attribution programmée des enveloppes budgétaires annuelles, que nous avons imposées dès le début du mandat, modalité de gestion adoptée et comprise par tous.


- **Les charges à caractère général** (charges du quotidien) ont progressé en volume de 8,87 % sur la période soit environ 1,77 % par an. L'augmentation plus importante entre 2011 et 2012 s'explique par des régularisations de charges à payer sur le poste énergie et fluides, ainsi que par la stricte application du principe des rattachements de charges pour 474 715 €.

- **Les charges de personnel** progressent de 5,97 % et passent de 21.4 M€ à 22.7 M€, soit en moyenne une augmentation de 257 000 € par an entre 2007 et 2012. Pour votre information, à fin juin 2013, nous ne constatons qu'une augmentation de 0,50% par rapport à 2012.

- **Les autres charges de gestion** diminuent et passent de 3,8 M€ à 3.2 M€. La diminution en euros constatée sur la période 2007-2012 est due notamment à la fiscalisation de certaines subventions antérieurement supportées par le budget municipal et l'ajustement variable annuel de la subvention versée au CCAS, au regard des besoins de cet établissement en matière de trésorerie. Le montant des subventions versées au monde associatif et sportif reste identique sur la période soit environ 2,4 M€.

- **Les intérêts de la dette** sont en diminution de 67 %, c'est-à-dire pour 922 000 € payés en 2007, ils ne sont plus que de 306 000€ en 2012, soit une diminution de 616 000 €, conséquence de notre volonté de désendettement, compensant en grande partie

l'augmentation des autres dépenses réelles de fonctionnement, et qui conforte notre détermination à ne pas emprunter alors que nous avons les moyens de dégager une épargne brute.»



LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS 2007-2012 LA MESURE DE L'EFFORT D'INVESTISSEMENT

En milliers d'euros	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
Dépenses d'équipement	4 462	5 310	6 535	10 343	7 500	8 583	
Remboursement d'emprunts	2 497	1 853	1 960	1 691	1 341	948	- 62,04 %
Divers	1	320	10	93	284	1	
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	6 960	7 483	8 505	12 127	9 125	9 532	

TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT DE 2007 à 2012 = 42,7 M€
économie sur la période : - 1,5 M€

«Ce tableau vous présente les dépenses réelles d'investissement réalisées depuis 2007.

On y relève plus particulièrement :

- les dépenses d'équipement, composées des acquisitions de biens mobiliers et immobiliers ainsi que des travaux réalisés, pour un total de réalisations de 42,7 M€ sur la période 2007 – 2012.

- le remboursement des emprunts, à savoir le capital de la dette à rembourser annuellement, passent de 2,5 M€ en 2007 à 948 000 € en 2012 soit une diminution de – 62,04 %, c'est-à-dire une économie sur la période de 1,5 M€, les dépenses d'investissement profitant en partie de cette baisse de remboursement.»


LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS
L'EVOLUTION DE L'ANNUITE REMBOURSEE - 2013-2021
ET DE L' ENCOURS

ENCOURS DE DETTE / RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

ANNEE	ENCOURS	REC REELLES	ENCOURS/ REC REELLES	STRATE
2008	14 995 €	40 337 €	37,18 %	79,10 %
2009	12 827 €	41 625 €	30,82 %	81,15 %
2010	10 867 €	41 043 €	26,48 %	79,10 %
2011	9 178 €	41 464 €	22,13 %	73,30 %
2012	6 891 €	46 069 €	14,95%	73,00 %

Niveau d'endettement : 0.15
pour MARCQ-EN-BAROEUL
et 1.6 pour la strate

Encours par habitant : 173 €
pour MARCQ-EN-BAROEUL et
1 049 € pour la strate



Baisse encours de 2007 à 2012 :

- 6% pour la strate

- 22% pour la commune

EXERCICE	ENCOURS DEBUT PERIODE	CAPITAL	INTERETS	ANNUITE	TAUX MOYEN
2013	6 891 €	985 €	290 €	1 275 €	4,24 %
2014	5 906 €	1 024 €	256 €	1 280 €	4,36 %
2015	4 882 €	1 065 €	207 €	1 272 €	4,28 %
2016	3 817 €	917 €	156 €	1 073 €	4,16 %
2017	2 900 €	804 €	117 €	921 €	4,05 %
2018	2 096 €	612 €	82 €	694 €	3,92 %
2019	1 484 €	476 €	57 €	533 €	3,82 %
2020	1 008 €	495 €	38 €	533 €	3,82 %
2021	513 €	513 €	20 €	533 €	3,82 %
		6 891 €	1 223 €	8 114 €	


«Pour compléter le tableau précédent, voici l'évolution de l'annuité (c'est-à-dire capital + intérêts) à rembourser sur la période 2013-2021.

Je vous rappelle que l'un des 3 seuils d'alerte institués par la direction de la comptabilité publique est le constat du niveau d'endettement, à savoir le montant de l'encours de la dette au regard des produits de fonctionnement, ceci étant exprimé par un ratio.

Pour notre commune, on rapproche 6,891 M€ des 46 069 M€ ce qui donne, un ratio de 0.15 en 2012 sachant que le seuil d'alerte est de 1.6 pour notre strate démographique, nous en sommes donc très loin.

Au 31/12/2012, l'encours par Marcquois est de 173 € pour 1049 € pour la strate.

On remarque sur le tableau du haut, que l'encours de la dette de la strate diminue à peine de 6% en 5 ans, alors que celui de la commune chute de 22% sur la même période.»



LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS 2007-2012

LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

En milliers d'euros	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
Dotations, fonds propres (FCTVA)	828	812	1 349	1 420	1 389	931	dont FCTVA : 879 500 € et TLE : 51 000 €
Subventions	1 119	1 026	343	220	1 461	156	
Emprunts	0	0	0	0	0	0	
Autres recettes diverses	14	7	6	9	2	1	
<u>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</u>	1 961	1 845	1 698	1 649	2 852	1 088	

+ recettes d'ordre : 4,1 M€
+ excédent capitalisé : 6,7 M€
soit total 2012 des recettes d'investissement : 11,8 M€

Pour des dépenses totales 2012 en investissement de 10,1 M€

Les recettes réelles d'investissement sur la période 2007-2012 se composent des chapitres suivants :

- Les dotations et fonds propres avec le FCTVA pour recette principale, c'est-à-dire le remboursement par l'Etat de la TVA payée sur nos investissements, plus particulièrement sur les acquisitions de biens meubles et immeubles. Le montant de FCTVA perçu en 2012 est de 879 500 € et correspond à l'investissement de 2011. Le solde est constitué par la taxe locale d'équipement, soit environ 51 000€. La baisse constatée entre 2011 et 2012 s'explique par la diminution des acquisitions de biens en 2011 au profit de travaux plus conséquents.

- Les subventions perçues dans le cadre de l'accompagnement par des tiers publics ou privés de nos programmes d'investissement. Je vous rappelle qu'en 2011, nous avons perçu la participation de la Société des Courses à hauteur de 1.2 M€ pour les travaux de l'Hippodrome. En 2012, peu de subventions enregistrées ce qui explique la diminution forte de ce poste.

- Aucun emprunt réalisé en 2012, le dernier contracté remonte à 2006,

- Enfin, différentes autres recettes juste pour mémoire.

Les autres recettes d'investissement sont des recettes d'ordre pour 4,1 M€, dont la contrepartie des amortissements pour 1,8 M€, ainsi que la prise en compte de l'excédent capitalisé des années antérieure, c'est-à-dire la partie de l'excédent de fonctionnement ajouté à ces recettes pour 6,7 M€. Nos recettes totales d'investissement atteignent donc 11,8 M€ pour des dépenses d'investissement totales de 10,1 M€.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2012
TOTAL DEPENSES PAR FONCTIONS 1 A 9 (FONCT + INV) 2011-2012

En milliers d'euros	2011				2012			
	FONCTIONS	DEP FONCT	DEP INV	TOTAL 2011	%	DEP FONCT	DEP INV	TOTAL 2012
1)SECURITE SALUBRITE	852	1	859	2,94 %	929	33	962	3,15 %
2)ENSEIGNEMENT	7 831	2 058	9 889	33,90 %	7 726	921	8 647	28,40 %
3)CULTURE	4 092	351	4 443	15,22 %	4 422	365	4 787	15,72 %
4)SPORT ET JEUNESSE	3 827	1 190	5 017	17,20 %	4 013	2 373	6 386	20,97 %
5)INTERVENTIONS SOCIALES	1 236	45	1 281	4,39 %	1 236	9	1 245	4,08 %
6)FAMILLE	2 612	256	2 868	9,83 %	2 844	90	2 934	9,64 %
7)LOGEMENT	78	118	196	0,67 %	67	30	97	0,31 %
8)AMENAGEMENT URBAIN	1 472	2 900	4 372	14,98 %	1 500	3 620	5 120	16,82 %
9)ACTION ECONOMIQUE	253	2	255	0,87 %	244	35	279	0,91 %
			29 174				30 457	

Total budget 2012 : 48,5 M€ soit 61,85% des dépenses réparties en fonctions

«Voici le poids des dépenses par fonctions de 1 à 9 avec le fonctionnement et l'investissement totalisés, ce qui représente en 2012 l'équivalent de 30 M€ répartis sur un budget total de 48,5 M€; cela veut dire que nous sommes capables de répartir nos dépenses ventilables à hauteur de 61,85 % dans les différentes fonctions. Il ne s'agit pas d'une comptabilité analytique, mais ceci nous permet de visualiser au mieux les grands secteurs de nos dépenses communales.

Ainsi, nous constatons que pour 2012, l'enseignement (8,6 M€), le sport et jeunesse (6,3 M€) et l'aménagement urbain (5,1 M€) sont les priorités de la commune.»

LES RATIOS DE NIVEAU 2008 - 2012

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT/POPULATION

ANNEE	REC REELLES	POPULATION	REC REEL/POP	STRATE
2008	40 336 595 €	37 679	1 071 €	1 321 €
2009	41 624 896 €	39 726	1 048 €	1 316 €
2010	43 492 901 €	39 913	1 090 €	1 316 €
2011	44 048 104 €	39 913	1 104 €	1 431 €
2012	46 069 836 €	39 657	1 162 €	1 431 €

+8,5%

+8,3%

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT/POPULATION

Épargne brute :

- Ville : de 164 € à 282 €

- Strate : de 91 € à 141 €

ANNEE	DEP REELLES	POPULATION	DEP REEL/POP	STRATE
2008	34 175 687 €	37 679	907 €	1 230 €
2009	34 478 976 €	39 726	868 €	1 216 €
2010	33 859 358 €	39 913	848 €	1 216 €
2011	33 837 200 €	39 913	848 €	1 290 €
2012	34 886 990 €	39 657	880 €	1 290 €

- 3 %

+ 4,9 %

«Pour terminer cette présentation, je vous propose de comparer notre commune à sa strate d'appartenance (c'est-à-dire 20 à 50 000 habitants) ; ceci va vous permettre de mieux comprendre la bonne santé de notre budget communal. Les calculs sont faits par habitant.

Au regard des recettes réelles de fonctionnement qui augmentent d'environ 8,5% sur la période, les dépenses diminuent de 3%, en comparaison la strate augmente ses recettes de 8,3% pour une augmentation de 4,9% des dépenses.

Ce qui signifie que notre épargne brute (recettes-dépenses) évolue de 164 € en 2008 à 282 € en 2012, alors que la strate évolue de 91 € à 141 € sur la même période, démonstration que notre autofinancement est supérieur à celui de la strate, qui utilise les mêmes méthodes de gestion budgétaire.»

LES RATIOS DE NIVEAU 2008 - 2012

PRODUIT DES IMPOSITIONS DIRECTES / POPULATION

ANNEE	IMPOTS	POPULATION	IMPOTS/ POP	STRATE
2008	19 291 432 €	37 679	512 €	464 €
2009	19 891 593 €	39 726	501 €	480 €
2010	20 819 607 €	39 913	522 €	482 €
2011	21 749 102 €	39 913	545 €	525 €
2012	22 131 424 €	39 657	558 €	525 €

+ 9 % + 13 %

DGF/POPULATION

ANNEE	DGF	POPULATION	DGF/POP	STRATE
2008	4 401 826 €	37 679	117 €	268 €
2009	4 698 955 €	39 726	118 €	266 €
2010	4 730 313 €	39 913	118 €	266 €
2011	4 730 313 €	39 723	119 €	267 €
2012	4 911 218 €	39 657	124 €	267 €

En 2009, 57,61% des foyers marcquois sont contribuables à la Taxe d'habitation

«Le produit en euros des impôts directs évolue de près de 9% par Marcquois sur la période considérée, pour 13,14 % pour la strate, preuve que la pression fiscale de notre commune est inférieure à celle de la strate.

Je vous rappelle, en plus pour mémoire, que seuls 57,61% des foyers marcquois sont effectivement contribuables de la taxe d'habitation en 2009, comme nous l'a signalé le rapport sur la fiscalité de LMCU en date du 23 septembre 2010.

La Dotation Globale de Fonctionnement quant à elle, même si elle évolue d'environ 5% sur la période pour la commune, reste bien en-dessous de la strate.»

LES RATIOS DE STRUCTURE 2008 - 2012

DEPENSES DE PERSONNEL / POPULATION


ANNEE	DEP PERSONNEL	POPULATION	DEP PERS / POPULATION	STRATE
2008	21 393 287 €	37 679	568 €	664 €
2009	21 767 458 €	39 726	548 €	665 €
2010	22 239 898 €	39 913	557 €	665 €
2011	23 081 003 €	39 723	581 €	696 €
2012	22 781 662 €	39 657	575 €	696 €

DEPENSES DE PERSONNEL / DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

ANNEE	DEP PERSONNEL	DEP RELLES	DEP PERS / DEP REELLES	STRATE
2008	21 393 287 €	34 175 687 €	62,60 %	53,98 %
2009	21 767 458 €	34 478 976 €	63,13 %	54,68 %
2010	22 239 898 €	33 859 358 €	65,68 %	60,92 %
2011	23 081 003 €	33 837 200 €	68,21 %	53,95 %
2012	22 781 662 €	34 886 990 €	65,30 %	53,95 %

«Bien que les dépenses de personnel représentent annuellement pour la commune entre 62 et 65% des dépenses réelles de fonctionnement, elles restent cependant en euros par habitant bien inférieures à celles de la strate, c'est-à-dire 575 € pour 696 €.

Cependant, ne nous laissons pas abuser par le pourcentage du poids de ces dépenses dans notre budget ; ce pourcentage est d'autant plus élevé que la gestion des charges à caractère général est serré.»



LE COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - RESULTAT

	SECTION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
2012	INVESTISSEMENT	10 195 185 €	11 871 358 €	1 676 173 €
	FONCTIONNEMENT	38 435 790 €	46 187 681 €	7 751 891 €
REPORTS 2011	INVESTISSEMENT	4 455 034 €		- 4 455 034 €
	FONCTIONNEMENT		7 520 801 €	7 520 801 €
	TOTAL	53 086 009 €	65 579 840 €	12 493 831 €
RESTES A REALISER	INVESTISSEMENT	7 153 476 €	2 000 000 €	5 153 476 €
CUMUL FIN 2012	TOTAL	60 239 485 €	67 579 840 €	7 340 355 €

«L'exercice 2012 étant achevé, nous pouvons calculer le résultat d'exécution du budget qui en euros arrondis est le suivant : Le solde de la section d'investissement est de 1 676 173€, celui de la section de fonctionnement de 7 751 891 € Il convient ensuite de reprendre les soldes des sections à la fin 2011 : - un déficit de 4 455 034 € en investissement, - un excédent de 7 520 801 € en fonctionnement, Ce qui donne un résultat cumulé d'exécution du budget communal de 12 493 831€, chiffre qui est strictement identique à celui du Trésorier et que l'on relève sur le compte de gestion que vous devrez également adopter. Au vu des restes à réaliser de 2012, c'est à dire les engagements pris envers des tiers en dépenses et en recettes d'investissement qu'il convient de reporter sur le budget 2013, le résultat définitif cumulé du budget principal à fin 2012 est donc de 7 340 355 €. »

--- oOo ---

Monsieur le Député-Maire,
Mes chers(es) Collègues,

A ce jour, la situation de la commune de Marcq-en-Barœul est particulièrement saine et apte à faire face aux perspectives sombres annoncées par le gouvernement notamment en termes de baisse des dotations et de réduction des marges de manœuvre qui préfigurent inexorablement pour certaine commune, une augmentation de la pression fiscale sur les citoyens. Nous avons heureusement les réserves, les solutions et les moyens d'échapper à ces contraintes car nous voulons et nous savons adapter nos dépenses à nos ressources. Ce Compte Administratif est le dernier que j'ai l'honneur de vous présenter dans ce présent mandat. En effet, c'est la prochaine

équipe municipale qui, en 2014, vous rendra compte de l'exécution du Budget 2013. Vous allez vous prononcer dans quelques minutes sur l'exécution comptable de l'exercice 2012 et vous donnerez également quitus au Trésorier pour sa gestion. Je voudrais ajouter quelques mots et en particulier, remercier Monsieur le Député-Maire, qui m'a fait l'honneur de m'accorder son entière confiance depuis 11 ans dans la conduite de la délégation des Finances. Remercier également Monsieur Jean-Bernard HUYGHE, exceptionnel Directeur des Finances par ses connaissances générales et sa maîtrise de la comptabilité communale avec qui j'ai partagé toutes les échéances budgétaires et en qui j'ai trouvé conseil et assistance de tous les instants. Je souhaite également remercier mes Collègues Adjoints, Monsieur Didier JACQUELINE, le Directeur Général des Services et les Directeurs des Services qui ont participé avec compétence et réalisme à la préparation de leurs budgets respectifs, et dont la collaboration s'est révélée indispensable pour mener à bien, les réalisations budgétaires. Enfin, je vous remercie sans distinction, mes Chers (es) Collègues, vous Conseillers qui m'avez écouté avec intérêt et discipline, vous présenter des documents financiers indispensables mais pas toujours digestes. A vous tous qui m'avez apporté beaucoup plus que j'ai pu vous donner, je vous dis Merci.

Vifs applaudissements de l'Assemblée.

Monsieur le Député-Maire remercie chaleureusement Monsieur Jean-Paul HOFMANN pour son intervention passionnante et très précise. *« Vos applaudissements partagés, sans forcément entraîner l'adhésion à la politique de la Ville, constituent une belle reconnaissance à l'égard de celui qui a mené à bien la politique financière de la Ville de Marcq-en-Baroeul pendant toute cette mandature. Je tiens très chaleureusement et affectueusement à remercier Jean-Paul HOFMANN, qui s'est toujours révélé très précieux à nos côtés pour le bien de notre Ville ». Monsieur le Député-Maire adresse également ses remerciements aux Services Municipaux. « Les Elus ne peuvent rien faire sans des Services dévoués, compétents, loyaux ».*

► Intervention de Balbina MONTEIRO :

« Comme d'habitude, nous n'avons rien à dire concernant le travail des services financiers qui remplissent en toute conscience, le rôle qu'on leur a assigné.

Mais nous remarquons, une nouvelle fois, que la Ville de Marcq-en-Baroeul, qui est une ville riche, n'hésite pas à faire des économies importantes sur les dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire, principalement sur les dépenses en personnel, ce que confirme amplement la délibération 94 et votre recours systématique aux formes d'emplois précaires et sous-payés, comme aux services privés extérieurs pour remplacer les emplois que vous faites disparaître.

Par ailleurs, votre frilosité par rapport à l'emprunt, vous conduit à n'investir qu'à partir de ces économies rognées sur le service public municipal. Et vous vous félicitez d'avoir pu investir dans une structure comme « le Parc du Petit Prince » ou l'extension de la salle de sports Herzog, qui feront bien dans votre bilan municipal en vue des élections futures, alors que l'origine de votre « bas de laine » repose sur des restrictions dont souffrent les personnels et les Marcquois.

C'est bien là le résultat de vos orientations budgétaires qui sont à l'inverse des nôtres. Nous voterons donc contre cette délibération. »

► **Intervention de Philippe HARQUET :**

«Le Compte Administratif 2012 est dans la droite ligne des précédentes exécutions budgétaires et je note que nos remarques, au fil du temps, finissent un peu par infléchir certains de vos choix et pratiques budgétaires. C'est certes à la marge, mais il y a quand même des inflexions que nous devons relever. Nous avons ici souvent dénoncé l'inertie budgétaire qui n'est en fait que le reflet de votre gestion assez linéaire où le conservatisme bon teint fait certes une belle commune, mais une commune bien endormie. La conséquence de cette stratégie budgétaire, c'est de vous appuyer surtout sur l'impôt, celui payé par les Marcquois et surtout par les locataires. Ce sont eux qui assument pour une large part, et vous l'avez encore montré ce soir, le financement de notre politique. L'effort fiscal à Marcq-en-Baroeul est d'abord supporté par les catégories socio-professionnelles intermédiaires, les cadres et dans une certaine mesure, les populations à faibles revenus. Ce choix n'est pas neutre, il n'est pas simplement technique, comme vous aimez souvent à le présenter, il a des conséquences sur le type de Ville que vous souhaitez promouvoir et la structure sociologique qui en découle. Il y a donc une tendance au vieillissement de notre population et ceci justifie cela. Nous sommes en désaccord avec cette vision et nous défendons d'autres priorités que j'ai souvent rappelées notamment lors du dernier vote pour le Budget Primitif 2013. Pour ce qui concerne 2012, l'évolution est surtout marquée par la refonte de l'entité budgétaire Hippodrome, suite en particulier aux remarques de la Chambre Régionale des Comptes qui a relevé de sérieuses irrégularités. De même, je note que l'évolution du Cinéma de Marcq-en-Baroeul montre que les efforts de l'équipe qui le dirige produisent quelques effets. Pour autant, il reste déficitaire et dans les projets que l'on a entendu évoquer de la part de la Majorité Municipale consistant à réaliser une 2^{ème} salle, ne nous paraît pas d'actualité et ne résoudrait pas le problème du déficit. Ainsi, le Groupe Socialiste réaffirme à cette occasion du Compte Administratif, qu'une autre dynamique budgétaire est possible à Marcq-en-Baroeul, sans pénaliser l'offre de services aux Marcquois et aux Marcquoises. Le mandat 2008/2012 puisque tel est l'angle d'attaque de votre présentation, est marqué par un recours démesuré, à notre avis, à l'autofinancement pour financer les investissements ce qui n'est pas, contrairement à vos dires, le meilleur signe d'une bonne gestion. Je voudrais en conclusion, à titre personnel et au nom du Groupe Socialiste, remercier chaleureusement Monsieur Jean-Paul HOFMANN, Premier Adjoint et son équipe, Monsieur HUYGHE. Nous avons pris plaisir à travailler avec lui et tout le monde sait très bien ici que si nous nous sommes parfois rudement opposés, je n'en salue pas moins la qualité technique du Premier Adjoint et de son équipe. Je vous remercie.»

► **Intervention d'André BOUTRY :**

«Tout a été dit sur cette présentation tout à fait remarquable. Nous sommes dans une commune qui ne connaît pas de problèmes financiers. Je note que l'excédent de fonctionnement est toujours très important et permet d'autofinancer les investissements. C'est la politique qui a été menée et dont je prends acte. Simplement je continue à m'interroger, comme je l'ai toujours fait depuis le début du mandat, sur les impôts «ménages» qui restent à un niveau élevé (je n'oublie pas qu'il y a eu une hausse de 2 points durant la mandature). En tous les cas, les revenus sont importants et je pense qu'il faudra infléchir cette politique. Nous entrons dans une crise profonde pour le pays, pour ses habitants et donc pour les Marcquois. Les priorités que sont

l'école et le sport, c'est bien, mais je pense que nous serons appelés à infléchir ces priorités par l'évolution économique du pays.

Je voulais pour terminer adresser mes remerciements appuyés à Jean-Paul HOFMANN qui a donné tout son temps à la Mairie. Je me souviens d'un vendredi soir alors je venais de déposer un document dans la boîte aux lettres, où il était encore présent, ainsi que le lundi matin suivant à 8 heures. J'ai beaucoup de respect et même d'amitié pour Jean-Paul et pour le travail qu'il a fait. Je sais qu'il est entouré par une très belle équipe que je remercie et que je félicite. Bien sûr, je voterai cette délibération.»

► Intervention de Balbina MONTEIRO :

«Nouveau «bas de laine», celui de l'Hippodrome, en excédent de plus d'un million d'euros. Je ne reviens pas sur ce qui vient d'être dit, mais combien de boxes pour chevaux va-t-on pouvoir encore une fois construire, puisqu'il semblerait que cet argent ne puisse guère être utilisé pour autre chose ?

Nous nous abstiendrons à propos de cette délibération.»

► Intervention de Monsieur le Député-Maire :

«Je vous remercie pour la tonalité de vos propos et pour les hommages qui ont été adressés à Monsieur HOFMANN sur la manière dont il a mené sa délégation. Bien évidemment, le Compte Administratif, quand bien même on le vote, n'emporte pas adhésion à la politique d'une municipalité. Nous sommes tous ici différents, mais je relève que la plupart des délibérations sont adoptées tous ensemble pour des choix auxquels vous êtes associés, puisque nous voulons jouer la totale transparence et que tous les éléments et renseignements vous sont systématiquement communiqués. Monsieur HOFMANN a fait allusion à plusieurs choses : la première, c'est que la Ville de Marcq-en-Baroeul présente une particularité qui concerne d'ailleurs un certain nombre de villes moyennes comme les nôtres : la DGF (dotation globale de fonctionnement) que nous verse l'Etat est très inférieure à celle de toutes les autres villes moyennes en France et même dans le Nord-Pas-de-Calais. Nous n'avons pas, à Marcq-en-Baroeul, la DGF qui correspond à une ville de notre strate. Nous touchons 124 euros par habitant là où la moyenne s'établit à 267 euros. Nous avons pourtant un budget très bien géré et nous faisons très attention à toutes nos dépenses, comme l'a expliqué Monsieur HOFMANN tout à l'heure. Un pourcentage ne veut pas forcément dire grand-chose puisque l'on peut voir que nos dépenses de personnel, en pourcentage, sont relativement élevées alors que nos charges courantes, du fait d'un effort important de gestion, ont été réduites. Si on réduit les charges courantes d'une ville en pourcentage, le pourcentage consacré au personnel augmente «facialement». Nous n'avons jamais réduit les services à la population, bien au contraire. Nous avons veillé, grâce par exemple à la gestion technique des bâtiments, à diminuer nos charges de chauffage ; grâce à la fibre optique, nous avons économisé plus de 70.000 euros en frais de téléphonie, etc... Sur le fait de ne pas emprunter : c'est bien le drame de notre pays d'être trop endetté ! Si un jour nous devons réaliser un très gros équipement de l'ordre de 10 ou 15 Millions, bien évidemment, nous emprunterions puisque l'on engage plusieurs générations. Mais les dépenses que nous réalisons aujourd'hui sont tout à fait à la hauteur de ce que nous pouvons supporter. Par exemple, une dépense pour une salle de sport de 2 Millions d'euros, alors que nous disposons de 7 Millions d'excédent, ne nécessite pas que nous empruntions. Pourquoi le ferions-nous, quand

bien même les taux d'intérêt ne seraient pas très élevés ? Aujourd'hui, le PIB de notre pays s'élève à 2.000 Milliards, quand l'endettement de notre pays s'élève à 1.900 Milliards. L'année prochaine, la situation sera encore plus difficile puisque sur deux ans, l'Etat a décidé de baisser de manière drastique sa participation aux Collectivités Territoriales avec une baisse sur deux ans de 4,5 Milliards d'euros. Sur les 100 Milliards que l'Etat accorde aux Collectivités Territoriales et Etablissements Publics, 4,5 Milliards seront enlevés. Pour la Communauté Urbaine de Lille cela représenterait 10 Millions d'euros en moins en fonctionnement et 50 Millions d'euros en moins pour l'investissement. Pour nous également, cela aura une incidence sur notre budget. Nous avons la chance de disposer de marges de manœuvre qui nous permettent d'appréhender l'avenir le plus sereinement possible alors même que la situation économique n'est pas simple et ne semble pas en voie de s'améliorer. Tout en faisant attention à nos dépenses, nous avons réalisé beaucoup d'investissements. Vous savez que nous avons reçu plusieurs prix en reconnaissance de notre bonne gestion. J'ai reçu récemment un document de l'Association «contribuables associés» concernant une étude qui avait été réalisée, attribuant une note à chaque ville en fonction de son diagnostic financier. Dans ce journal, Marcq-en-Baroeul obtient la note de 20/20. Leur analyse repose sur des éléments objectifs (tendance du budget de la commune sur les dépenses, les prélèvements, la dette, santé financière : « 3 étoiles » !). Trois villes sont ainsi distinguées : Loos, Marcq-en-Baroeul et Mons-en-Baroeul. Nous avons donc eu plaisir à lire la presse puisque la presse ne se trompe jamais !

Monsieur le Député-Maire confie alors la présidence de l'Assemblée à Jean-Paul HOFMANN pour qu'il fasse procéder au vote du Compte Administratif.

Monsieur le Député-Maire quitte la salle.

Jean-Paul HOFMANN procède au vote du Compte Administratif :

	Membres en exercice = 39 Votants = 38 Pour = 38 (Groupe Majoritaire/PS/Modem/PC)	
	Compte Administratif 2012 - Budget Principal La délibération 2013_06_N°0064 est adoptée à l'unanimité	

	Membres en exercice = 39 Votants = 38 Pour = 38 (Groupe Majoritaire/PS/ Modem/PC)	
	Compte Administratif 2012 - Hippodrome La délibération 2013_06_N°0065 est adoptée à l'unanimité	

	Membres en exercice = 39 Votants = 38 Pour = 38 (Groupe Majoritaire/PS/ Modem/PC)	
Compte Administratif 2012 - SPIC Colisée Lumière La délibération 2013_06_0066 est adoptée à l'unanimité		

Jean-Paul HOFMANN a le plaisir d'annoncer à Monsieur le Député-Maire que le Compte Administratif 2012 a été adopté à l'unanimité et le félicite.

Applaudissements

Monsieur le Député-Maire reprend la Présidence de la séance.

Monsieur le Député-Maire remercie ses Collègues et tient à souligner que leurs applaudissements vont à la fois aux membres du Conseil Municipal et aux Services Municipaux.

TROISIEME PARTIE

DÉLIBÉRATIONS MUNICIPALES

DISCUSSION DES DELIBERATIONS

DELIBERATIONS	INTERVENANTS	Page
Monsieur le Maire		
2013_06_n°0058 : Convention cadre avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Marcq-en-Baroeul	Balbina MONTEIRO	28
2013_06_n°0059 : Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité	Monsieur le Maire	28
2013_06_n°0060 : Foyer Socio-Educatif du Collège des Rouges Barres : attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation d'une manifestation festive pour les 40 ans de l'établissement		

FINANCES – CONTROLE DE GESTION – PROSPECTIVE ET NOUVELLES TECHNOLOGIES		
Jean-Paul HOFMANN		
2013_06_n°0061 : Approbation du Compte de Gestion 2012 – Budget Principal		
2013_06_n°0062 : Approbation du Compte de Gestion 2012 – Budget Annexe « Hippodrome »		
2013_06_n°0063 : Approbation du Compte de Gestion 2012 – Budget Annexe «Spic Cinéma»		
2013_06_n°0064 : Compte Administratif 2012 – Budget Principal	} Monsieur le Maire, JP HOFMANN, P. HARQUET, A. BOUTRY, B. MONTEIRO	
2013_06_n°0065 : Compte Administratif 2012 – Budget Hippodrome		5 à 22
2013_06_n°0066 : Compte Administratif 2012 – Budget Spic Cinéma		
2013_06_n°0067 : Compte Administratif 2012 – Commune de Marcq-en-Baroeul – Affectation du résultat 2012		
2013_06_n°0068 : Compte Administratif 2012 – Hippodrome – Affectation du résultat 2012		
2013_06_n°0069 : Compte Administratif 2012 – Spic Cinéma – Affectation du résultat 2012		
2013_06_n°0070 : Décision Modificative n°2 Exercice 2013 – Budget Principal	Monsieur le Maire, P. HARQUET, B. MONTEIRO	28-29
2013_06_n°0071 : Décision Modificative n°2 Exercice 2013 – Budget Hippodrome		
2013_06_n°0072 : Décision Modificative n°1 Exercice 2013 – Budget Spic Cinéma	Monsieur le Maire, P. HARQUET	29-30
2013_06_n°0073 : Indemnité de responsabilité susceptible d’être allouée aux régisseurs d’avances et aux régisseurs de recettes		

2013_06_n°0074 : Produits irrécouvrables n°1 – 2013 + annexe		
2013_06_n°0075 : Produits irrécouvrables n°1 – 2013 Budget Hippodrome + annexe	Monsieur le Maire, B. MONTEIRO	30
2013_06_n°0076 : Sivom Alliance Nord-Ouest : déclassement et cession de certains éléments du réseau câblé de télédistribution	Monsieur le Maire, JP HOFMANN, P. HARQUET, B. MONTEIRO	30-31-32
TRAVAUX – URBANISME – LOGEMENT – QUALITE ENVIRONNEMENTALE, DEMOCRATIE PARTICIPATIVE, AFFAIRES JURIDIQUES ET ACHAT PUBLIC Annette DARNEL		
2013_06_n°0077 : Travaux d'enfouissement et de mise en technique discrète des réseaux concessionnaires et d'éclairage public – Rue d'Orchies et quartier des Hautes Loges		
2013_06_n°0078 : Reprise de concession funéraire avec aménagement		
2013_06_n°0079 : Chemins de Randonnée du Sigal: inscription au Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée		
2013_06_n°0080 : Quartier du Plouich - Cession à la Société Pream	Monsieur le Maire, A. DARNEL, P. HARQUET, A. BOUTRY,	32-33-34
2013_06_n°0081 : Quartier du Plouich – Cession à la SA du Hainaut		
2013_06_n°0082 : Résidence Lambrecq – Cession de sol en faveur de la Société Logis Métropole	Monsieur le Maire, A. DARNEL, B. MONTEIRO	34
2013_06_n°0083 : Cession de terrain – Avenue Edouard Schwoob – lot n° 1		
2013_06_n°0084 : Cœur de Ville – Cession du sol d'assiette	Monsieur le Maire	35
2013_06_n°0085 : Hippodrome de Marcq-en-Barœul Serge Charles – Société des Courses du Croisé Laroche : occupation temporaire du Domaine Public		

2013_06_n°0086 : Parc du Petit Prince – Occupation		
2013_06_n°0087 : Logements mis à la disposition des Professeurs des Écoles		
SPORT - PREVENTION – SANTE – PARTENARIAT AVEC LES ENTREPRISES Didier ELLART		
2013_06_n°0088 : Marcq Handball - subvention exceptionnelle dans le cadre de l'accession des équipes masculine et féminine au niveau régional		
2013_06_n°0089 : Semi-Marathon – subvention exceptionnelle pour différents frais occasionnés dans le cadre du 25 ^{ème} Anniversaire	Monsieur le Maire, A. BOUTRY	35
ENSEIGNEMENT – ACTIONS EDUCATIVES Joëlle LONGUEVAL		
2013_06_n°0090 : Ecole Notre Dame de Lourdes : attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation d'une classe de découverte à Berck dans le Nord. Année scolaire 2012-2013	Monsieur le Maire, B. MONTEIRO	36
2013_06_n°0092 : Accords de réciprocité en matière scolaire entre les villes de Marquette et Marcq-en-Baroeul – Année scolaire 2012-2013		
2013_06_n°0093 : Carte Scolaire : mesures applicables pour la rentrée 2013-2014	Monsieur le Maire, J. LONGUEVAL P. HARQUET, A. BOUTRY, B. MONTEIRO	36-37
RESSOURCES HUMAINES Patrick DOURIEZ		
2013_06_n°0094 : Tableau des effectifs permanents : modifications	Monsieur le Maire, B. MONTEIRO	37-38
2013_06_n°0095 : Contrat d'apprentissage du Secteur Public		
2013_06_n°0096 : Dispositif Emplois Avenir : création de postes	Monsieur le Maire, B. MONTEIRO	38-39

<p>2013_06_n°0097 : Régime Indemnitaire : nouvelle réglementation de l'Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures</p>	<p>Monsieur le Maire, B. MONTEIRO</p>	<p>39</p>
<p>2013_06_n°0098 : Gratification des étudiants stagiaires</p>		
<p>RELATIONS INTERNATIONALES, ACTIONS HUMANITAIRES, PROTOCOLE ET DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT Denis TONNEL</p>		
<p>2013_06_n°0099 : Relations Internationales - Déplacements des Elus à Kuurne, ville jumelée (Belgique) dans le cadre de la Fête de l'Ane, les 5 et 6 octobre 2013 – remboursement des frais divers occasionnés</p>		
<p>2013_06_n°0100 : Déplacements des Elus à Gladbeck, ville jumelée (Allemagne) en juin, septembre et novembre 2013 : remboursement des frais divers occasionnés</p>		
<p>2013_06_n°0101 : Association «Arte Vocale» de Marcq-en-Baroeul : subvention exceptionnelle dans le cadre d'échanges musicaux internationaux à Kuurne, le 22 décembre 2013</p>		
<p>2013_06_n°0102 : Association Départementale d'Anciens Combattants d'Indochine et de Corée (A.D.A.C.I.C.) : subvention exceptionnelle</p>		
<p>2013_06_n°0103 : Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) – dispositif d'aide à la rénovation et/ou à l'aménagement des locaux commerciaux</p>		
<p>2013_06_n°0104 : Participation financière pour la prise en charge de diagnostics «bilans conseils» de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre de Métiers au profit des professionnels marquois</p>		

POLICE MUNICIPALE, SECURITE DANS LA VILLE ET DE L'ETAT CIVIL Alain CHASTAN		
2013_06_n°0105 : Mise en œuvre du processus de verbalisation électronique : acquisition de matériels et conclusion d'une convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI)		
CULTURE, PATRIMOINE, ANIMATION, COMMUNICATION Sophie ROCHER		
2013_06_n°0106 : Association Centre Culture et Spiritualité (A.C.C.E.S) : subvention exceptionnelle pour la rénovation de l'Orgue de l'Eglise du Sacré-Coeur		
2013_06_n°0107 : Association «Compagnie Siedal» : subvention exceptionnelle en soutien à un projet artistique et culturel		
2013_06_n°0108 : Ligue d'Improvisation de Marcq-en-Barœul : subvention exceptionnelle pour la réalisation d'un long métrage		
2013_06_n°0109 : Association «Jazz en Nord» : subvention complémentaire dans le cadre du festival «Liaisons Musicales 2013»		
2013_06_n°0110 : Association «Grand Orchestre de Marcq-en-Barœul» : subvention exceptionnelle pour l'enregistrement d'un Disque		
2013_06_n°0111 : Association Pictanovo Lille Région Image Community : adhésion		

- **2013_06_n°0058 : Convention cadre avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Marcq-en-Baroeul**

➤ **Intervention de Balbina MONTEIRO :** *«Nous votons contre cette délibération par manque d'information sur la nature de ce conventionnement.»*

	Membres en exercice = 39 Votants = 39 Pour = 37 (Groupe Majoritaire/PS/ Modem) Contre = 2 (Balbina MONTEIRO ; Martine ROUSSEL-VANHEE)	
La délibération 2013-06-N°0058 DEL est adoptée à la Majorité Absolue		

- **2013_06_n°0059 : Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité**

➤ **Intervention de Monsieur le Député-Maire :**

«C'est un tournant qui est pris par la Ville. C'est un énorme travail que de passer à la dématérialisation afin de ne plus avoir ces innombrables papiers et autres bordereaux en de multiples exemplaires. Ceci illustre la modernité des Collectivités Territoriales qui travaillent pour faire en sorte de chasser tout ce qui est gaspillage d'énergie et de temps.»

	Membres en exercice = 39 Votants = 39 Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS/ Modem/PC)	
La délibération 2013-06-N°0059 DEL est adoptée à l'unanimité		

- **2013_06_n°0070 : Décision Modificative n°2 Exercice 2013 – Budget Principal**

➤ **Intervention de Philippe HARQUET :** *«Mon intervention se bornera à une question très simple : je souhaiterais savoir si nous allons avoir des décisions modificatives concernant l'opération des «Ailes et des Hommes» qui se déroulera dans une quinzaine de jours à l'Hippodrome.»*

➤ **Monsieur le Député-Maire :** *«Cette manifestation intervient dans le cadre des festivités du 14 Juillet qui sont prévues dans le budget de la Ville. Elle constitue donc un des éléments d'animation de la Fête Nationale. La Patrouille de France effectuera un passage au-dessus de notre Ville mais nous n'avons absolument rien payé dans ce but. Cela reste dans le budget prévu, il n'y a aucune dépense nouvelle ou extravagante liée à cette manifestation.»*

➤ **Philippe HARQUET** : *«Nous pouvons donc bien enregistrer qu'il n'y a pas de coûts supplémentaires ou de coûts nouveaux liés à cette manifestation ? »*

➤ **Monsieur le Député-Maire** : *«Ne vous inquiétez pas Monsieur HARQUET, nous faisons très attention à nos dépenses. Nous ne dépensons pas des centaines de milliers d'euros pour des fêtes ou des vœux comme dans certaines autres villes. Nos événements consistent souvent en des manifestations citoyennes qui défendent des valeurs, ne coûtent rien et mettent en avant certains corps de métiers, comme par exemple ce fut le cas avec les sapeurs-pompiers de nos villes jumelées venus faire des démonstrations».*

➤ **Intervention de Balbina MONTEIRO** : *«En fonction de ce que nous avons exprimé à propos de la délibération 67, nous voterons contre.»*

	<p>Membres en exercice = 39 Votants = 39 Pour = 35 (Groupe Majoritaire/ Modem) Abstentions = 2 (PS : Philippe HARQUET et Marc DELEURY) Contre = 2 (Balbina MONTEIRO ; Martine ROUSSEL-VANHEE)</p> <p style="text-align: center;">La délibération 2013-06-N°0070 DEL est adoptée à la Majorité Absolue</p>	
--	--	--

- **2013_06_n°0072 : Décision Modificative n°1 Exercice 2013 – Budget Spic Cinéma**

➤ **Intervention de Philippe HARQUET** : *«Je faisais allusion au cinéma dans mon intervention sur le Compte Administratif. Je n'ai donc pas lieu de la reprendre ici. Je note effectivement des progrès dans la gestion du cinéma. Nous ne sommes pas encore à l'équilibre mais je pense qu'il faut se fixer cela comme objectif et travailler pour avoir cet outil nécessaire à la ville et imaginer des nouvelles solutions.»*

➤ **Monsieur le Député-Maire** : *«S'agissant du cinéma, dont vous dites qu'il ne gagne pas d'argent, il ne s'agit pas d'une société commerciale. Cela vaut la peine de rappeler l'histoire de ce cinéma qui, un temps, était devenu un magasin de pièces détachées de voiture. Un jour, la Ville l'a racheté, non pour y faire du bénéfice ou des affaires, et tout le monde était d'accord. Beaucoup de travaux y ont été réalisés, faisant de cet endroit un lieu très apprécié de tous les Marcquois. C'est bien évidemment un petit cinéma, mais c'est notre cinéma dont nous sommes fiers, avec des tarifs très attractifs et défiant toute concurrence. Ou nous continuons à avoir un cinéma de quartier à la taille de notre ville, qui remporte un succès populaire avec des tarifs très attractifs pour que tous puissent y aller, ou nous augmentons notre tarification pour arriver au même niveau qu'à Kinépolis. Je rappelle que nous bénéficions des sorties nationales, et qu'y sont également organisées des soirées à*

thème avec des conférenciers. Nous avons aujourd'hui une réflexion sur l'opportunité d'y réaliser une deuxième salle qui nous permettrait de tourner avec le même projectionniste, donc sans charge de personnel supplémentaire. Mais par les temps qui courent, avant de faire une nouvelle dépense, il convient de bien y regarder. Des études sont donc menées en ce sens. Nous apprécierons tous ensemble, le temps venu, l'opportunité de le faire ou pas. Je ne sais pas si le terrain de foot qui sert à 700 jeunes est rentable, mais là n'est pas le problème ; je ne sais pas si le Conservatoire de Musique est rentable, je ne sais pas si la Médiathèque avec ses 12.000 lecteurs est rentable, mais là n'est pas le problème. Il s'agit de services que l'on rend à notre population.»

	Membres en exercice = 39 Votants = 39 Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS/ Modem/PC)	
	La délibération 2013-06-N°0072 DEL est adoptée à l'unanimité	

- **2013_06_n°0075 : Produits irrécouvrables n°1 – 2013 Budget Hippodrome + annexe**

➤ **Intervention de Balbina MONTEIRO** : *«Nous souhaitons une information. Comment se fait-il que vous recensiez 72.712 euros de produits irrécouvrables et que la délibération porte sur la somme de 60.796 euros ?»*

Monsieur le Député-Maire précise que cette différence correspond aux montants hors taxe et TTC.

	Membres en exercice = 39 Votants = 39 Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS/ Modem/PC)	
	La délibération 2013-06-N°0075 DEL est adoptée à l'unanimité	

- **2013_06_n°0076 : Sivom Alliance Nord-Ouest : déclassement et cession de certains éléments du réseau câblé de télédistribution**

➤ **Intervention de Philippe HARQUET** : *«La cession du réseau câblé par l'opérateur Numéricable est une proposition qui mérite attention car cette opération nous engage à moyen et à long terme, et nous permettrait de garantir un niveau de service élevé aux citoyens. Le Groupe Socialiste pourrait vous suivre sur cette délibération. Néanmoins, compte tenu des enjeux financiers et territoriaux, nous nous interrogeons sur la nécessité de réétudier cette question, voire même de surseoir à l'examen de cette délibération. En effet, si la cession du réseau câblé de Marcq-en-Baroeul ne souffre pas de difficulté de principe, il convient de s'assurer qu'à moyen et*

à long terme, le réseau restera qualitatif et performant au regard des évolutions technologiques qui ne manqueront sûrement pas d'intervenir. Aussi, deux questions se posent : tout d'abord quels sont les engagements précis et chiffrés que la Ville a pris et surtout obtenus auprès de l'opérateur pour s'assurer que les investissements se feront de façon pérenne pour notre territoire. De façon globale, quelles garanties avez-vous obtenues pour assurer la bonne exécution de ces éventuels engagements à moyen et à long terme ? La Ville de Marcq-en-Baroeul, par ailleurs, sauf scoop que vous nous annonceriez ce soir, fait partie de Lille Métropole Communauté Urbaine. Celle-ci semble s'orienter vers un accord avec le Groupe Orange. Aussi, en termes de cohérence territoriale, ne serait-il pas plus judicieux et cohérent que Marcq-en-Baroeul s'adosse au processus de LMCU au lieu de rejouer la sempiternelle comédie de l'aparté dont le SIVOM Alliance Nord-Ouest est devenu coutumier depuis le début de ce mandat ? Sans nier la pertinence du transfert de réseau à un opérateur numérique, il nous semble que le dossier, tel qu'il est présenté aujourd'hui, se limite un peu trop aux seuls aspects financiers sans donner de véritables garanties en terme de qualité de développement de services. Par ailleurs, l'échelonnement des paiements de l'opérateur jusqu'en 2020-2022 ne consiste-t-il pas en une manœuvre consistant à faire prendre en charge, au moins partiellement, ses investissements par les contribuables Marcquois ? Enfin, comme je l'ai souligné tout à l'heure, l'absence de cohérence territoriale soulève des interrogations auxquelles cette délibération n'apporte pas de réponse sérieuse. Donc, en l'état, nous vous invitons plutôt à un réexamen de cette délibération. A défaut, nous ne la voterons pas».

Monsieur le Député-Maire rappelle que « nous faisons partie de ce SIVOM qui regroupe de très nombreuses communes et un bassin de population très important dans la Métropole Lilloise avec des courants politiques assez divers. Il s'agit d'un sujet très compliqué et au-delà de la présente délibération, je voudrais rappeler qu'aujourd'hui, le Conseil Municipal de Marcq-en-Baroeul est appelé à entériner une délibération qui a été présentée et votée au SIVOM Alliance Nord-Ouest. Il ne s'agit donc pas de renégocier un accord qui a été obtenu après plus d'un an de tractations et de négociations très compliquées. Par ailleurs, je vous renvoie à l'annexe de la délibération qui vous donne toutes les précisions que vous avez demandées. Nous faisons partie d'un Syndicat Intercommunal dont le réseau câblé était parmi les principales compétences. La Communauté Urbaine, aujourd'hui, exprime la volonté de reprendre cette compétence mais c'est loin d'être fait, et il faut bien que, de notre côté, on puisse avancer. »

► **Jean-Paul HOFMANN** : « La délibération qui nous est présentée est tout à fait explicite et complétée par une annexe que vous avez sûrement dû lire. Mais pour résumer, je pourrais vous redire rapidement que c'est en 1986 que la Ville avait conclu avec Numéricable, une convention d'exploitation d'un réseau distribuant par câble, la télévision et uniquement la télévision. Mais en plus de vingt ans, les choses ont évolué et pendant cette période, Numéricable a aussi évolué en distribuant sur leurs câbles coaxiaux le téléphone et internet. Par ailleurs, la loi de 2004 a ouvert l'exploitation des communications électroniques et audiovisuelle à la concurrence. Numéricable n'en avait donc plus l'exclusivité. Par ailleurs, comme Monsieur le Maire vous l'a dit, en 2011 la Ville de Marcq-en-Baroeul avait adhéré au SIVOM Alliance Nord-Ouest pour la compétence « Câble », considérant que Lambersart et le

SIVOM étaient très engagés avec Numéricable et rencontraient les mêmes problématiques que nous puisque les conventions d'exploitation arrivaient à échéance. Lors de notre adhésion au SIVOM, nous avons transféré les compétences de gestion et non pas la propriété du réseau câblé. Autrement dit, nous avons laissé au SIVOM le soin de gérer pour nous toutes les discussions, qui ont duré beaucoup plus d'un an. Un accord a été trouvé très récemment pour la cession à Numéricable des éléments actifs du réseau, les communes du SIVOM restant propriétaires des gaines. L'ensemble du réseau a été évalué par les experts à 2.320.000 euros mais il reviendra à Marcq-en-Baroeul, 600.000 euros payables en 10 annuités avec une actualisation de 4%. La clé de répartition fixée d'un commun accord, repose sur le nombre de prises et de mètres linéaires du réseau. Nous possédions 14.000 prises sur 52.000 et nous avons 144.000 mètres de linéaire sur 646.000. Nous pensons donc qu'il s'agit là d'un bon accord.»

Monsieur le Maire remercie Jean-Paul HOFMANN et souligne tout l'intérêt qui s'attache à pouvoir développer autant qu'il est possible, le haut débit sur la Ville de Marcq-en-Baroeul. *«Il ne s'agit donc pas de retarder cette délibération car personne ne le comprendrait. Il s'agit au contraire de faire en sorte d'agir vite pour que le maximum de gens de notre Ville puisse avoir accès au Haut Débit. Nous sommes donc tout à fait satisfaits de cet accord intervenu avec Numéricable qui n'est pas exhaustif et qui ne nous empêche pas de traiter avec d'autres opérateurs puisque la Société Orange développe d'ores et déjà, un réseau et que d'ici 2016, la totalité du territoire marcquois sera traité. L'accès au Haut Débit est l'une des demandes les plus récurrentes dans notre Ville. Ne parlons donc pas de retarder une délibération qui va dans ce sens».*

➤ **Intervention de Balbina MONTEIRO :** *«Nous constatons que dans la plus pure logique du système libéral dans lequel nous vivons, et pour lutter contre les privilèges exclusifs accordés à un opérateur privé par la propriété publique, -selon la loi de la concurrence libre et non faussée-, le SIVOM Alliance Nord-Ouest dont notre Ville fait partie, va accorder à une seule société, la propriété exclusive de ce qui était le patrimoine public, c'est-à-dire, le réseau câblé mis en place dans les années 1990. Quel beau paradoxe !!!..... En une phrase : c'est la socialisation des pertes et l'individualisation des profits. Nous voterons contre cette délibération.»*

	Membres en exercice = 39 Votants = 39 Pour = 35 (Groupe Majoritaire/ Modem) Contre = 4 (PS : Philippe HARQUET et Marc DELEURY) ; (Balbina MONTEIRO ; Martine ROUSSEL-VANHEE)	
La délibération 2013-06-N°0076 DEL est adoptée à la Majorité Absolue		

- **2013_06_n°0080 : Quartier du Plouich - Cession à la Société Pream**

➤ **Intervention de Philippe HARQUET :** *«Le projet présenté était attendu depuis longtemps par les habitants du Plouich, et le Groupe Socialiste ne peut que se féliciter*

de cette annonce et de cette délibération. Le caractère mixte (habitation et activité économique voire commerciale) correspond également à nos demandes que nous avons parfois évoquées ici. Compte tenu de la situation du quartier du Plouich, un commerce mixte, comme de l'habillement par exemple à prix accessible combiné avec de l'alimentaire généraliste mériterait peut-être, selon nous, d'être également étudiée. De façon plus générale, le Groupe PREAM qui est en réalité le Groupe RAMERY sera donc en charge de la commercialisation des espaces logements et commerciaux. Nous voudrions connaître quels engagements précis ont été pris par le Groupe RAMERY pour que la superette qui a été maintes fois annoncée, voit le jour. Ce sera sans doute à la veille des Elections Municipales mais elle verra enfin le jour.»

➤ **Monsieur le Député-Maire :** *«Mais vous en seriez content puisque vous l'avez toujours réclamée ! Vous avez l'air de craindre que cela arrive au moment des Municipales. Il y a effectivement longtemps qu'existe un projet de superette dans le quartier. Je suis d'autant plus au courant que c'est moi qui ai mené ce projet. Il y a longtemps que tout était réglé, mais j'ai eu une avalanche de pétition à l'époque pour que cette superette ne voie pas le jour. Des recours avaient été engagés contre le permis de construire et le projet n'a donc pas pu aboutir. L'endroit où le projet devait se réaliser a donc trouvé un autre usage et c'est RTE qui occupe aujourd'hui cet espace. Nous avons procédé à une politique d'acquisition foncière dans ce quartier qui connaît aujourd'hui une résurrection totale puisqu'à l'emplacement de l'ancienne bonneterie, nous avons mené un programme immobilier et que tout a été refait dans ce quartier. Il ne restait «les coutures » à refaire, c'est à dire l'habitat un peu hétéroclite et usé par le temps qui entourait l'Eglise du Plouich. Un travail considérable a été mené afin de pouvoir acheter maison après maison. L'emprise foncière qui nous permettait de réaliser à la fois un programme immobilier et une superette de quartier d'environ 300 m². Les acquisitions sont faites et il restait des démolitions à faire, notamment la fameuse carcasse de béton qui représentait un véritable chancre dans le quartier depuis 50 ans. Il s'agissait là pour la Ville d'un geste d'urbanisme très fort. Nous avons donc passé des marchés et alors que les travaux de démolition étaient engagés, un accident mortel est malheureusement survenu sur le site dont a été victime un ouvrier de l'entreprise de démolition. Dans pareil cas, une enquête pénale est diligentée et nous restions soumis à l'autorisation du Procureur de la République de pouvoir reprendre le chantier. C'est aujourd'hui chose faite et la Ville a dû repasser un nouveau marché avec une nouvelle entreprise chargée de la démolition. Sans cet accident dramatique et mortel, la superette serait aujourd'hui réalisée. J'ajoute que nous sommes également en discussion avec la Communauté Urbaine dont nous souhaiterions le concours pour réhabiliter la place autour de l'Eglise. Quoiqu'il en soit, ce projet ne sera malheureusement pas prêt au moment des futures Elections Municipales, mais je vous promets, Monsieur HARQUET, si nous sommes vous et moi encore là dans le prochain mandat, de rappeler lors du discours inaugural – si c'est moi qui le prononce – que le projet est issu d'une réflexion conjointe de tous les membres du Conseil Municipal.*

➤ **Intervention d'André BOUTRY :** *«Je suppose qu'une partie de la zone A va être rétrocédée aux domaines publics en vue du réaménagement de la place ?»*

➤ **Monsieur le Député-Maire :** *«La discussion que nous aimerions voir concrétiser avec la Communauté Urbaine – qui, comme vous le savez, ne dispose pas de moyens très importants en ce moment – consisterait à pouvoir rectifier quelque peu ce virage en épingle à cheveux. »*

➤ **Annette DARNEL :** *«Le but est effectivement de pouvoir rectifier la voirie telle qu'elle existe actuellement, car les bus doivent prendre un virage en épingle à cheveux mais également d'agrandir le parvis en face de l'Eglise. Nous aurions alors une circulation apaisée.»*

	Membres en exercice = 39 Votants = 39 Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS/ Modem/PC)	
	La délibération 2013-06-N°0081 DEL est adoptée à l'unanimité	

- **2013_06_n°0082 : Résidence Lambrecq – Cession de sol en faveur de la Société Logis Métropole**

➤ **Intervention de Balbina MONTEIRO :**

«Dans l'opération «Cœur de Ville», sont intégrées les décisions concernant les résidences Lézis et Lambrecq. Je pose cette question publiquement : comment se fait-il qu'une partie des terrains vendus à Logis Métropole, d'un côté, le soit au prix des Domaines et de l'autre à 50% de ce prix ? Le texte de la délibération semble dire que c'est un échange de la sujétion réservée au développement de la voirie : en quoi 1284 m² égalent 4499 m² ? Là encore, la propriété publique disparaît ! Est-ce de nouveau pour alimenter le «bas de laine» ? Nous nous abstenons.»

➤ **Annette DARNEL :** *«Je tiens tout d'abord à préciser que cette opération ne fait pas partie du dossier «Cœur de Ville». Dans le cadre du projet de réhabilitation des résidences Lézis-Lambrecq, une voirie va pénétrer à l'intérieur pour relier la Rue du Lazaro à la Rue Gabriel Péri.»*

➤ **Monsieur le Député-Maire :** *«Il s'agit de la réhabilitation d'un ensemble immobilier existant aujourd'hui mais qui n'est plus du tout aux normes. C'est un projet d'aménagement global avec des parties en voirie ouvertes à la circulation piétonne ou semi-piétonne, dans le cadre d'une zone de rencontre. Le prix ne peut être le même pour faire une voirie ou pour un autre projet. Les prix sont ceux des domaines avec également des datons en paiement, notamment pour la réalisation d'une salle à l'usage du quartier. Il s'agit d'une opération d'aménagement avec une transparence complète dans son bilan.»*

	Membres en exercice = 39 Votants = 39 Pour = 37 (Groupe Majoritaire/PS/ Modem) Abstentions = 2 (Balbina MONTEIRO ; Martine ROUSSEL-VANHEE)	
	La délibération 2013-06-N°0082 DEL est adoptée à l'unanimité	

- **2013_06_n°0084 : Cœur de Ville – Cession du sol d’assiette**

➤ **Intervention de Monsieur le Député-Maire :** *«Je voudrais vous dire toute ma satisfaction de voir cette délibération importante et attendue qui est le fruit d’un travail considérable auquel chacun a pu participer dans le cadre de différents groupes de travail ou commission. Aujourd’hui, nous décidons de confier à la Société PROJECTIM le soin de réaliser le projet Cœur de Ville que chacun connaît bien maintenant. Il s’agit de la cession d’un foncier pour une somme de 3.532.000 euros et qui concerne également la dation en paiement de deux locaux, l’un situé au pied de la passerelle qui sera un local à vocation commerciale qui concourra à animer le secteur au moyen d’une brasserie ou un petit café, et un autre local plus petit (environ 50m²) situé à l’arrière du bâtiment, près du Quai. Ce dossier, qui nécessitait un certain nombre d’accords préalables, va maintenant pouvoir démarrer puisque début Juillet, commencent les démolitions des usines installées à l’arrière, dont l’ancienne ACMM ainsi que l’ancien Boulodrome».*

	Membres en exercice = 39 Votants = 39 Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS/ Modem/PC)	
	La délibération 2013-06-N°0084 DEL est adoptée à l’unanimité	

- **2013_06_n°0089 : Semi-Marathon – subvention exceptionnelle pour différents frais occasionnés dans le cadre du 25^{ième} Anniversaire**

➤ **Intervention d’André BOUTRY :** *«Je voulais constater simplement qu’indirectement, l’Etat se décharge sur les communes de son rôle. Il s’agit encore une fois d’un transfert des charges de l’Etat vers les Collectivités Territoriales. »*

➤ **Monsieur le Député-Maire** partage cette opinion en faisant le constat que dorénavant, les frais d’encadrement de la Police Nationale incombent à l’Association Sportive. *«Nous en faisons pourtant beaucoup en aidant la Police Nationale avec notre Police Municipale, sans que nous prétendions le faire payer. Pour une manifestation sportive de cette ampleur, je trouve que c’est un peu dommage. Je voudrais cependant saisir l’occasion pour remercier ceux qui s’occupent de l’organisation de ce semi-marathon qui remporte toujours un très grand succès dans la Ville de Marcq-en-Baroeul. Cette année, à l’occasion du 25^{ème} Anniversaire, nous voulons accroître l’aspect familial de cette manifestation avec une course dédiée aux familles ainsi qu’une épreuve de 5 km ».*

	Membres en exercice = 39 Votants = 39 Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS/ Modem/PC)	
	La délibération 2013-06-N°0089 DEL est adoptée à l’unanimité	

- **2013_06_n°0090 : Ecole Notre Dame de Lourdes : attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation d'une classe de découverte à Berck dans le Nord. Année scolaire 2012-2013**

➤ **Intervention de Balbina MONTEIRO :** *«Nous votons contre cette délibération.»*

➤ **Monsieur le Député-Maire :** *«Je respecte bien évidemment le vote de mes Collègues. A mon sens, il ne s'agit pas d'un problème école privée contre école publique ; il ne s'agit pas d'une subvention pour une école privée, il s'agit d'une subvention pour des enfants qui vont bénéficier d'une classe de découverte. Que l'on considère que le rôle premier de la Ville c'est d'assurer l'enseignement public, c'est naturellement évident et notre honneur, c'est de faire en sorte que l'école de la République soit ouverte à chacun. Mais je suis fier que la Ville puisse verser une aide pour que 49 enfants Marquois bénéficient d'une classe de découverte.»*

	Membres en exercice = 39 Votants = 39 Pour = 37 (Groupe Majoritaire/PS/ Modem) Contre = 2 (Balbina MONTEIRO ; Martine ROUSSEL-VANHEE)	
La délibération 2013-06-N°0090 DEL est adoptée à la Majorité Absolue		

- **2013_06_n°0093 : Carte Scolaire : mesures applicables pour la rentrée 2013-2014**

➤ **Intervention d'André BOUTRY :** *«Je souhaite juste dire que je ne participerai pas au vote car il ne s'agit pas, en l'occurrence, d'une délibération. On ne fait que constater une situation que je regrette comme tout le monde, mais en l'occurrence, il ne s'agit pas d'une délibération.»*

➤ **Intervention de Balbina MONTEIRO :** *«Ce n'est pas la première fois qu'en matière scolaire nous sommes contraints de prendre acte de la suppression de classes dans les écoles publiques maternelles et primaires. C'était l'habitude avec les précédents gouvernements de droite. Cette année, ce sont deux nouvelles classes en moins alors que nous aurions pu espérer qu'avec une nouvelle majorité gouvernementale et la soi-disant priorité donnée à l'éducation, il en eût été autrement. Parallèlement, la majorité municipale se flatte du développement du primaire à l'Institution Jeanine Manuel à plus de 1.300 euros par trimestre. En réalité, la priorité au Service Public et national de l'Education n'existe plus et nous le déplorons de plus en plus vivement.»*

➤ **Joëlle LONGUEVAL :** *«Nous prenons acte d'une décision de l'Etat qui est seul compétent sur les postes. Lorsqu'il y a eu des annonces de suppressions potentielles, Monsieur le Député-Maire et moi-même nous sommes toujours battus, quels que soient les Gouvernements, pour argumenter, et il nous est arrivé d'obtenir gain de cause. Il*

s'avère que cette année, ces deux écoles subissent une baisse d'effectif de respectivement de 30 élèves pour chaque école. Pour autant, afin de rassurer les parents, la qualité pédagogique à Marcq-en-Baroeul sera parfaitement maintenue. Sinon, nous n'aurions pas simplement pris acte. A l'heure actuelle, il y a 23 élèves par classe dans ces écoles. Après la suppression, ils seront 25 par classe. Dans ce contexte on peut encore assurer une bonne qualité pédagogique.»

➤ **Intervention de Philippe HARQUET :** *«Je souhaitais juste vous dire que nous nous abstiendrons sur cette délibération. C'est une vision globale qu'il faudrait avoir au niveau de la Ville sur les postes. En l'absence de visibilité, nous nous abstiendrons.»*

➤ **Monsieur le Député-Maire :** *«C'est une décision de l'Etat dont nous prenons acte, comme nous l'avons toujours fait. Je veux bien avoir une vision globale sur la Ville mais ce n'est pas moi qui dispose de cette compétence.»*

	Membres en exercice = 39 Votants = 39 Pour = 35 (Groupe Majoritaire/ PC) Abstentions = 4 (PS : Philippe HARQUET et Marc DELEURY ; Modem : André BOUTRY et Pascale HUBERT)	
	La délibération 2013-06-N°0093 DEL est adoptée à l'unanimité	

- **2013_06_n°0094 : Tableau des effectifs permanents : modifications**

➤ **Intervention de Balbina MONTEIRO :**

«Dans les effectifs des fonctionnaires municipaux, nous constatons, cette année encore, d'importantes suppressions d'emplois à temps complet de personnels qualifiés. Elles sont peu compensées par des créations de postes.

La politique d'austérité et l'acte III de la Décentralisation sont bien en marche et c'est pourquoi nous voterons contre cette délibération.

En effet, on n'hésite pas à ne pas remplacer les départs en retraite et l'on prévoit déjà le recours aux sociétés privées.

De même, on n'hésite pas à recourir à toutes les formes d'emplois précaires et sous-payés, tels que les stages ou les contrats d'avenir. A quand une véritable politique de recrutement pérenne de personnels formés tant en formation initiale que continue ?

Bien entendu, le recours à tous les dispositifs provisoires permet aux jeunes de s'insérer dans le monde du travail mais ils ne peuvent résoudre les problèmes de fond qui sont ceux de l'emploi et de la formation.»

➤ **Monsieur le Député-Maire :** *«Il s'agit d'une délibération strictement technique. Des Comités Techniques Paritaires et des CAP se réunissent pour apprécier qui doit bénéficier d'une promotion en fonction des postes disponibles. Il faut donc que le tableau des effectifs soit au maximum en adéquation avec les postes qui sont ouverts au budget, lesquels doivent être en principe budgétés. Dans toutes les Villes, il y a souvent des décalages. L'objet de cette délibération est justement de réduire au*

maximum ces décalages. Quand un rédacteur devient rédacteur-chef, on ouvre un poste de rédacteur-chef et on supprime celui de rédacteur. Quand un technicien principal devient par exemple contremaître, on fait de même. C'est l'évolution du statut de la fonction publique territoriale qui fait que les personnes évoluent en fonction de l'indice auquel ils sont parvenus. Cette délibération est donc un toilettage usuel et habituel mais en tout état de cause, nous n'avons pas supprimé x postes ici ou x postes là. D'ailleurs, quasi systématiquement, des créations de postes interviennent en face des suppressions. Il y a toujours des différences parce que, par exemple, les jeunes qui travaillent en centre d'accueil de loisirs l'été sont laissés au tableau des effectifs afin que lorsque l'on en a besoin, ils y soient présents. Quant à vos observations sur les Contrats d'Avenir, relevons que dans la Ville de Marcq-en-Baroeul, nous allons ouvrir quatre postes en contrat d'apprentissage. Nous estimons que l'apprentissage est un dispositif très intéressant que nous voulons promouvoir. Nous prenons également beaucoup de stagiaires, non pas pour occuper des postes d'emploi permanent mais pour leur rendre service. Je suis souvent peiné de la désespérance de ces jeunes à trouver un poste dans une entreprise, ne serait-ce qu'un simple stage pour leur mettre le pied à l'étrier. Nous faisons donc des contrats d'apprentissage, nous prenons des stagiaires à chaque fois que c'est possible et nous allons également adhérer au dispositif Emploi d'Avenir puisque nous ouvrons cinq postes dans ce cadre.. Je considère ce dispositif comme coûteux et onéreux, mais nous y entrons malgré tout et prenons une délibération pour créer cinq postes dans les domaines prioritaires fixés par la Région.»

	Membres en exercice = 39 Votants = 39 Pour = 37 (Groupe Majoritaire/PS/ Modem) Contre = 2 (Balbina MONTEIRO ; Martine ROUSSEL-VANHEE)	
La délibération 2013-06-N°0094 DEL est adoptée à la Majorité Absolue		

Monsieur le Député-Maire s'étonne du vote contre de Madame MONTEIRO en expliquant : *«vous êtes en train de voter contre les promotions qui ont été accordées aux Agents de la Ville de Marcq-en-Baroeul !»*

- **2013_06_n°0096 : Dispositif Emplois Avenir : création de postes**

➤ **Intervention de Balbina MONTEIRO :** *«Nous aimerions savoir en quoi les emplois «verts» prévus, certainement destinés au nettoyage et au jardinage de nos espaces publics, sont réellement des emplois d'avenir ? Que proposez-vous pour la formation et avec quelles perspectives ? Nous nous abstenons.*

➤ **Monsieur le Député-Maire :** *«Je fais partie de ceux qui ont critiqué la création des Emplois Avenir. Il s'agit de la création de 150.000 d'emplois d'avenir qui coûteront 2,5 Milliards à l'Etat Français alors que nous n'avons déjà plus beaucoup d'argent. Je fais partie de ceux qui s'étonnent qu'au niveau national, on essaye d'empêcher les auto-entrepreneurs d'exercer leur activité comme ils le souhaitent alors que ce sont*

des gens qui se sont débrouillés par eux-mêmes pour sortir de périodes de galère pénible. Le Président de la République, avec sa méthode «coué» et les contrats d'avenir, espère peut-être stabiliser voire inverser la courbe du chômage. Pour autant, s'il y a une chance pour certains de retrouver un emploi, nous souscrivons au dispositif et allons embaucher cinq emplois d'avenir. Ce contrat comporte l'obligation d'une formation, qui leur sera donc apportée conformément aux dispositions de la loi. Indépendamment des critiques que je peux avoir à l'égard du dispositif, s'il nous est possible d'apporter une aide à des jeunes qui se trouvent dans une situation très compliquée et que l'on puisse les aider à en sortir, nous le ferons.»

	Membres en exercice = 39 Votants = 39 Pour = 37 (Groupe Majoritaire/PS/ Modem) Abstentions = 2 (Balbina MONTEIRO ; Martine ROUSSEL-VANHEE)	
	La délibération 2013-06-N°0096 DEL est adoptée à l'unanimité	

• **2013_06_n°0097 : Régime Indemnitaire : nouvelle réglementation de l'Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures**

➤ **Intervention d'André BOUTRY :** *«Je ne comprends pas cette délibération. Je ne sais combien de personne cela concerne».*

Monsieur le Député-Maire précise que la Fonction Publique Territoriale est assez compliquée. Historiquement parlant, certains termes sont un peu barbares, en l'occurrence, l'IEMP (Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures). Il s'agit d'un ajustement dans le cadre d'une nouvelle réglementation mise en place à l'égard de personnes qui percevaient déjà cette indemnité correspondant à certaines missions complexes à expliquer. En l'occurrence, l'IEMP doit concerner à peu près 200 personnes dans le personnel municipal de la Ville.

	Membres en exercice = 39 Votants = 39 Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS/ Modem/PC)	
	La délibération 2013-06-N°0097 DEL est adoptée à l'unanimité	

--- oOo ---

Monsieur le Député-Maire invite ensuite les Élus à voter sur l'ensemble des autres Délibérations.

	<i>L'ensemble des Délibérations Municipales qui n'ont pas fait l'objet de discussion, sont adoptées à l'unanimité.</i>	
--	--	--

► **Intervention de Monsieur le Député-Maire** : *«Nous nous sommes tous mobilisés dans la discrétion et sans jamais rechercher le sensationnel, sans jamais rechercher la lumière, lorsque Hervé GHESQUIERE était retenu en otage en Afghanistan. Nous avons ainsi pu aider sa maman. C'est d'autant plus important que lorsque les otages reviennent, il faut qu'ils puissent se reconstruire et le fait de savoir qu'ils n'ont pas été oubliés les aident de manière considérable. Depuis un certain temps, j'ai été contacté à différentes reprises par des parents ou des grands-parents d'otages dont certains sont prisonniers de terroristes depuis maintenant plus de 1.000 jours dans une région où il fait actuellement près de 55° dans la journée et 35° la nuit. Nous pouvons avoir une pensée pour chacun d'eux dont la situation est insupportable. On peut peut-être espérer qu'ils aient de temps en temps accès à un poste de radio comme cela a été le cas pour Hervé GHESQUIERE, ce qui lui avait permis de savoir que l'on pensait à lui et que des actions étaient entreprises. Avec plusieurs de mes Collègues, j'ai reçu à l'Assemblée Nationale les familles de ces otages ainsi que l'Association «Otages du Monde». Ces familles se sentent désespérées, abandonnées peut-être. Je suis convaincu que les plus hautes autorités de l'Etat font tout pour essayer de trouver une issue à cette situation mais il y a nécessairement une part de secret dans ce genre de chose. Si vous le voulez bien, j'aimerais que l'on puisse se procurer un portrait de ce groupe d'otages afin qu'il soit affiché dans le grand hall de l'Hôtel de Ville et qu'éventuellement, nous demandions ensemble aux enfants des écoles de réaliser quelques dessins que l'on remettra aux familles qui attendent et qui espèrent. C'est un vœu que j'exprime aujourd'hui et j'imagine que vous serez tous d'accord, d'autant plus que ce sont les familles qui me l'ont demandé. Vous avez vu que diverses manifestations se sont tenues dans plusieurs grandes villes de France sur ce sujet.*

► **Intervention de Philippe HARQUET** : *«Il s'agit de situations très délicates et la médiatisation a évidemment un impact pour, parfois, apporter un soutien aux familles. Pour autant que les conditions dans lesquelles cela se fera soient respectueuses de toutes les situations, le Groupe Socialiste s'y associera».*

► **Monsieur le Député-Maire** : *«Je m'engage naturellement à ce que cette action soit menée tous ensemble. Nous sommes évidemment soucieux d'agir à la demande de l'Association «Otages du Monde» et à celle des familles».*

--- oOo ---

Après avoir rappelé à ses Collègues la signature du Registre des Délibérations,
Monsieur le Député-Maire les remercie pour leur participation,
 ainsi que le Public et la Presse, pour leur présence,
 et les Fonctionnaires Municipaux, pour leur collaboration.

Monsieur le Député-Maire invite les personnes présentes à prendre,
 comme de coutume, le verre de l'amitié installé au fond de la salle.